Le contrôle de l'environnement marin





la suite du comité interministériel de la mer de novembre 2016, il a été décidé par le Gouvernement d'organiser l'action opérationnelle de ses administrations pour renforcer la protection de l'environnement marin. Dans ce cadre, un plan de surveillance et de contrôle de la façade est adopté annuellement depuis 2017 par, les préfets coordonnateurs qui mobilisent sous l'autorité du préfet maritime, les moyens concourant à l'action de l'État en mer.

Un plan pour la surveillance et la protection de l'environnement marin

Le plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCEM) présente le cadre général, la gouvernance ainsi que le diagnostic environnemental de la façade (carte des aires marines protégées, fiches descriptives des enjeux écologiques etc.). Il s'appuie sur les orientations générales fixées par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. Ce plan nécessite le concours de nombreux services dont la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménage-

ment et du Logement (DREAL), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), la Préfecture Maritime et le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR). Validé par le Préfet Maritime et le Préfet de Région (après avis de la commission administrative de façade), le plan fixe les orientations générales à l'échelle de la façade Sud-Atlantique, le processus d'animation et le volet opérationnel.

L'animation du dispositif

Le champ d'application du PSCEM comprend l'estran et l'ensemble des eaux sous souveraineté et juridiction française de la façade Sud-Atlantique : il s'étend de la frontière franco-espagnole à la Vendée et se prolonge en mer jusqu'aux limites de la

zone économique exclusive française. Il comprend les quatre départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine, soit respectivement la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Ce plan se structure avec :

- un volet côtier concentrant la majorité des besoins de surveillance et de contrôle, basés sur la superposition des activités et usages (tourisme, sports, plaisance,...) d'une part, et les aires marines protégées d'autre part,
- un volet hauturier permettant la mobilisation des moyens plus au large de l'Action de l'État en Mer, sous coordination du Préfet Maritime.

Pour le volet côtier, les limites géographiques retenues sont : la limite du rivage de la mer (art. L2111-4 du CGPPP) et la limite transversale de la mer pour les fleuves, jusqu'à 5 milles nautiques (correspondant à la limite de capacité d'action des moyens nautiques légers).

Une des caractéristiques majeures de ce plan est la grande diversité des unités intervenantes : en inter-ministériel (unités littorales des affaires maritimes des DDTM), issues du Ministère de la Mer (patrouilleurs des affaires maritimes, centres de sécurité des navires de la DIRM SA), du Ministère des Armées (moyens nautiques et aériens de la Marine

Nationale, vedettes côtières de surveillance maritime et brigades de surveillance du littoral de la Gendarmerie Maritime), du Ministère de l'Intérieur (brigades nautiques de la Gendarmerie Nationale), du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (moyens nautiques et aériens des Douanes) et de différents établissements ou opérateurs tels que l'OFB, les agents des réserves naturelles, les gardes du littoral... En 2019, un renforcement de la coordination

opérationnelle des moyens de contrôle de l'État a été mis en place en Sud-

Atlantique par la création d'un COPIL de façade, animé par la DIRM, associant l'ensemble des services de l'État, ses opérateurs et le Parquet de Bordeaux, soit près de 40 services ou unités. Dans chaque département, un comité opérationnel départemental pêches élargi à l'environnement marin (CODEP) ou équivalent, animé par les DDTM selon les modalités qu'elles

ont spécifiquement retenues, a été mis en place.

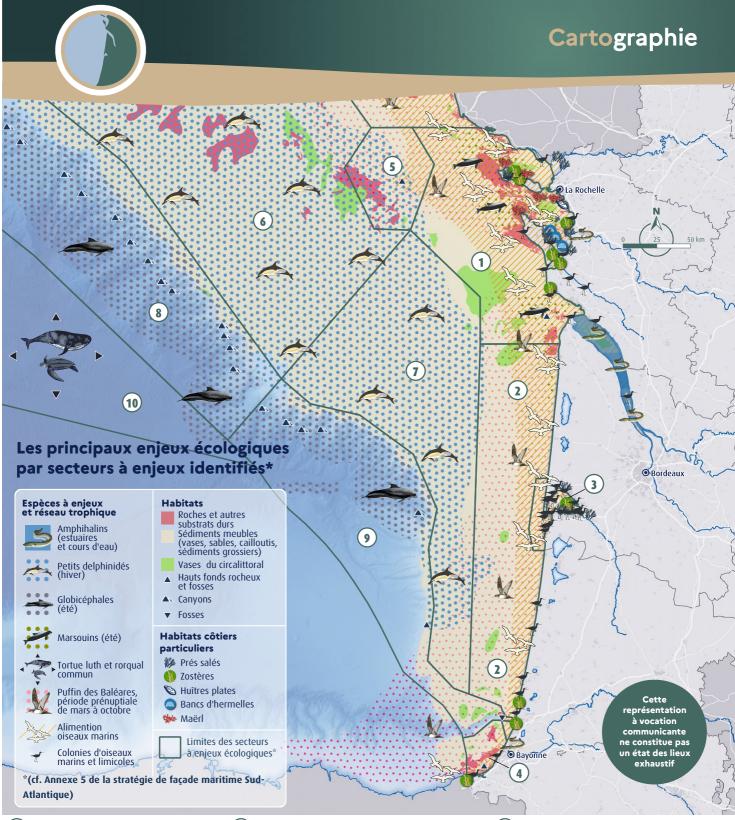
Le volet opérationnel et la formalisation des enjeux

Au sein du plan de contrôle, le volet opérationnel, par le biais d'un tableau de répartition, précise le cadre d'emploi des unités de contrôle sur les 13 thématiques identifiées comme priorités de contrôle.

CHIFFRES-CLÉS

♣ 955 contrôles comptabilisés en 2021 selon le bilan du Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), 140 éléments contrôlés par les services police de l'eau (SPE), 154 éléments contrôlés répartis principalement par nature de la manière suivante au niveau de la façade SA: 51 % concernant la police des aires marines protégées, 16 % la police des espèces et habitats protégés, les rejets illicites (carénages ou macro-déchets) 9 %, les eaux de ballast 8 %, lutte contre la pollution de l'air par les navires 4 %, les travaux impactant le milieu marin 4 %, surveillance des activités conchylicoles 4 %, le contrôle des zones de mouillage 2 %, la domanialité publique dont la circulation 2 %.

A noter également que le CACEM comptabilise pour l'année 2021 sur la façade SA, 871 contrôles sur la pêche à pied de loisir, 30 contrôles sur la pêche à pied professionnelle ainsi que 144 contrôles sur la pêche de loisir.



(1) Mer des Pertuis et panache de la Gironde

Conditions hydrographiques : interface terre-mer / panache fluviaux (panache de la Gironde) - Habitats : hermelles, zostères,huitres plates, prés salés, bancs de maërl, vase subtidale, vasière intertidale - Zones fonctionnelles halieutiques: amphihalins (esturgeon) - Zone fonctionnelle avifaune: site hivernage pour les oiseaux d'eau - Mammifères marins : marsouins (été)

(2) Côtes sableuses girondines et landaises

Conditions hydrographiques : interface terre-mer / panache fluviaux (panache de la Gironde) - Zones fonctionnelles halieutiques: amphihalins (esturgeon) - Zone fonctionnelle avifaune : zones de fonctionnelles pour les oiseaux marins en période prénuptiale (Puffin des baléares) - Mammifères marins: marsouins (été)

(3) Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Conditions hydrographiques : interface terre-mer / panache fluviaux (Bassin d'Arcachon) - Habitats : zostères naines - Zones fonctionnelles halieutiques - Zone fonctionnelle avifaune : colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation (Sterne caugek) et site d'hivernage pour les oiseaux d'eau

(4) Côte rocheuse basque

Conditions hydrographiques: Interface terre-mer (panache de l'Adour) - Habitats rocheux (grottes) -Zones fonctionnelles halieutiques - Zone fonctionnelle avifaune : zones de densité maximale et zones de fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période prénuptiale (Puffin des baléares)

(5) Plateau de Rochebonne

Réseau trophique : Production primaire forte, biomasse importante, activité phytoplanctonique Structure géomorphologique : roche infralittorale en mode exposé, présence de laminaires - Zones fonctionnelles halieutiques : frayères pour le bar, de reproduction de la langoustine

(6) Plateau du Golfe de Gascogne grande vasière

Habitats pélagiques et réseaux trophiques : espèces fourrages, bourrelet froid (upwelling et courant cycloniques associés) - Habitats benthiques : grande vasière (vases circalittorales à pennatules) Zones fonctionnelles halieutiques - Mammifères marins : petits dauphins (hiver)

(7) Plateau armoricain méridional et plateau aquitain

Habitats benthiques : haut plateau landais (vases bathyales,structures formées émissions de gaz) habitats pélagiques, réseaux trophiques conditions hydrologiques: espèces fourrages, bourrelet froid (upwelling et courant cycloniques associés), vases circalittorales à pennatules - Zones fonctionnelles halieutiques - Mammifères marins: petits dauphins (hiver)

🕻 🖁) Talus central du Golfe de Gascogne

Structures hydrologiques particulières : front de talus, importantes biomasses, diversité Jaudicias Hydroolygiese particuliers : I notified etails, importantes obtomasses, vitersian, planctoniques - Habitats benthiques : talus et caryons à forte biodiversité, antipathaires, gorgones - Zones fonctionnelles halieutiques - Zones fonctionnelles avifaune - Mammifères marins (globicéphales été)

(**9**) Talus du sud du Golfe de Gascogne

Structures hydrologiques particulières : front de talus, importantes biomasses, diversité planctoniques - Habitats benthiques : talus et canyons à forte biodiversité, antipathaires, gorgones, éponges, vases bathyales à pennatules - Zones fonctionnelles halieutiques - Zones fonctionnelles avifaune - Mammifères marins (globicéphales été)

(10) Plaine abyssale du Golfe de Gascogne

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques: couche profonde de dispersion, importantes biomasses zooplanctoniques - Habitats benthiques, structures géomorphologiques : Dôme de Gascogne, espèces fourrages (krill) - Enjeux transversaux: Rorqual commun, tortues marines

Copyrights: IGN 8D ADMIN EXPRESS, SHOM MNT HOMONIM Sources: OFB programme CARTHAM; Modèle d'habitat: AFB / biotope 2019 Réalisation: DIRM SA MCPPML Octobre 2022